

Contrat de sous-traitance RGPD — modèle Admino

Version du 14 octobre 2026

Ce contrat fixe ce qu'Admino fait, et ne fait jamais, des données personnelles que le client lui confie. Il est signé avant le premier dossier et complète le devis et les conditions générales de vente. Les passages entre crochets sont à remplir pour chaque client.

1. Parties et objet

Le responsable de traitement : [raison sociale], [forme juridique], SIRET [numéro], dont le siège est à [adresse], représenté par [nom, fonction]. Ci-après « le client ».

Le sous-traitant : Admino (EI) — Martial David, entrepreneur individuel, SIRET 481 559 656 00048, 01280 Prévessin-Moëns. Ci-après « Admino ».

Le client confie à Admino des tâches administratives ou la mise en place d'automatisations, décrites au devis n° [référence] du [date]. Pour les exécuter, Admino traite des données personnelles pour le compte du client et sur ses seules instructions.

Le présent contrat définit les conditions de ce traitement, conformément à l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. En cas de contradiction avec le devis ou les conditions générales, il prévaut pour tout ce qui touche aux données personnelles.

2. Le traitement confié

Élément	Contenu (à adapter au devis)
Nature des opérations	Saisie, classement, envoi, rapprochement, transfert entre logiciels, hébergement et exécution d'automatisations
Finalités	[Établir et envoyer les devis et factures, relancer les impayés, envoyer des rappels, classer les pièces, transmettre au comptable]
Personnes concernées	[Clients, prospects, fournisseurs, salariés] du client

Élément	Contenu (à adapter au devis)
Données traitées	[Nom, prénom, fonction, coordonnées professionnelles, adresse de facturation, montants et historique de facturation, échéances]
Données exclues	Données de santé, données bancaires complètes, numéro de sécurité sociale, et toute donnée sensible au sens de l'article 9 du RGPD, sauf avenant signé
Outils utilisés	[Logiciels du client] et, côté Admino, [outils d'automatisation et d'hébergement listés en annexe]
Durée	Celle des prestations prévues au devis, puis le délai de suppression de l'article 6

Le client garantit qu'il dispose d'une base légale pour chacun de ces traitements et qu'il a informé les personnes concernées. Toute donnée qui n'est pas listée ici ne peut être confiée à Admino sans mise à jour écrite de ce tableau.

3. Ce qu'Admino s'engage à faire

- 1. Instructions écrites.** Admino ne traite les données que pour les finalités de l'article 2 et sur instruction du client : le devis, ce contrat, puis tout email du signataire. Une instruction qui lui paraît contraire au RGPD est signalée au client avant toute exécution.
- 2. Confidentialité.** Toute personne qui accède aux données pour Admino est tenue au secret par écrit. Aujourd'hui, cette personne est Martial David seul ; tout relais désigné est nommé au client avant d'intervenir.
- 3. Aucun autre usage.** Admino n'utilise pas les données pour son propre compte. Il ne démarché jamais les clients, fournisseurs ou prospects du client, ne revend rien et ne croise pas les fichiers de plusieurs clients.
- 4. France.** Les données sont traitées et hébergées en France. Aucun transfert hors de l'Union européenne sans accord écrit préalable du client et sans les garanties du chapitre V du RGPD.
- 5. Sécurité.** Admino applique les mesures décrites en annexe : dossier et accès cloisonnés par client, connexions chiffrées, mots de passe uniques, sauvegardes en France, journal des accès.

6. **Pas d'IA sans accord.** Aucune donnée personnelle n'est confiée à un modèle d'intelligence artificielle sans base légale et sans accord écrit du client, qui précise le service utilisé et les données concernées.
7. **Registre.** Admino tient le registre des traitements effectués pour le compte du client, prévu à l'article 30.2 du RGPD.

4. Sous-traitants ultérieurs

Admino s'appuie sur les prestataires techniques listés en annexe, tous hébergés en France ou dans l'Union européenne. Il en informe le client par écrit au moins 30 jours avant d'en ajouter ou d'en remplacer un. Le client peut s'y opposer pendant ce délai ; à défaut d'accord, il peut résilier sans frais la prestation concernée.

Chaque sous-traitant ultérieur est tenu par contrat aux mêmes obligations qu'Admino. Admino reste responsable envers le client de leur respect.

5. Droits des personnes, violations, analyses d'impact

Droits des personnes. Une demande d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition reçue par Admino est transmise au client sous 2 jours ouvrés, sans y répondre lui-même. Admino aide le client à y répondre dans le délai légal d'un mois.

Violation de données. Admino notifie au client toute violation de données personnelles au plus tard 24 heures après en avoir eu connaissance, par téléphone puis par écrit. La notification décrit ce qui s'est passé, les données et personnes touchées, les conséquences probables et les mesures prises. Le client garde ainsi le temps de prévenir la CNIL dans les 72 heures.

Analyse d'impact. Si le client doit mener une analyse d'impact ou consulter la CNIL, Admino lui fournit les informations techniques dont il dispose.

6. Fin du traitement

À la fin des prestations, Admino restitue au client, dans un format ouvert, les données et la documentation des automatisations mises en place. Il supprime ensuite toutes les copies qu'il détient, sauvegardes comprises, dans un délai de [30] jours, hors obligation légale de conservation. Il remet au client une attestation écrite de suppression.

7. Contrôle

Admino met à disposition du client tout document prouvant le respect de ce contrat. Le client peut mener un audit, lui-même ou par un auditeur tenu au secret, une fois par an et avec un préavis de 15 jours. Les frais de l'audit restent à sa charge, sauf manquement constaté.

8. Durée

Le contrat prend effet à sa signature. Il dure aussi longtemps qu'Admino traite des données pour le client, et ses articles 3.2, 3.3 et 6 survivent jusqu'à la suppression complète des données.

Signatures

Pour le client	Pour Admino
[Nom, fonction]	Martial David, entrepreneur individuel
Le [date], à [lieu]	Le [date], à [lieu]
Signature :	Signature :

Annexe — Mesures de sécurité et sous-traitants

- **Accès** : un dossier et des identifiants par client ; double authentification sur les comptes qui la proposent.
- **Transmission** : connexions chiffrées (HTTPS, SFTP) ; aucune donnée personnelle envoyée en pièce jointe non chiffrée.
- **Postes** : disques chiffrés, verrouillage automatique, système et logiciels à jour.
- **Sauvegardes** : [fréquence], conservées en France, supprimées dans le délai de l'article 6.
- **Journal** : les accès aux données du client sont tracés et conservés [6 mois].

Sous-traitant ultérieur	Service	Localisation des données
PlanetHoster	Hébergement du site et des formulaires	[France — à confirmer]
[Prestataire]	[Hébergement des automatisations]	[France]

Sous-traitant ultérieur	Service	Localisation des données
[Prestataire]	[Messagerie]	[France]